



Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur* (TVA 20%)

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 150 000€	6,90% avec un minimum de 2 500€	6,90% avec un minimum de 9 000€	6,90% avec un minimum de 9 000€
De 150 001 à 250 000€	5,90% TTC	6,90% TTC	6,90% TTC
De 250 001 à 400 000€	4,90% TTC	5,90% TTC	5,90% TTC
De 400 001€ à 600 000€	4,65% TTC	5,65% TTC	5,65% TTC
Plus de 600 001€	3,90% TTC	4,90% TTC	4,90% TTC

*Sauf exception (charge de l'acquéreur) : Succession, Vente résidence secondaire

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Eaubonne – Victoria Immobilier – 10 avenue Jeanne d'Arc – 95600 EAUBONNE

Honoraires au 22/01/2019

SARL Victoria / Capital 7 622€ / RCS Pontoise 352963078 / Carte Professionnelle T CPI 9501 2016 000 006 562 délivrée par la CCI de Paris Ile de France
La délivrance d'une note est obligatoire.



Honoraires de location (TVA 20%)

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	Sans	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10€ TTC / m ² de surface habitable	10€ TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location vide	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² du surface habitable

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Eaubonne – Victoria Immobilier – 10 avenue Jeanne d'Arc – 95600 EAUBONNE

Honoraires au 01/04/2017

SARL Victoria / Capital 7 622€ / RCS Pontoise 352963078 / Carte Professionnelle T CPI 9501 2016 000 006 562 délivrée par la CCI de Paris Ile de France
La délivrance d'une note est obligatoire.